La situation des chômeurs en fin de droit en Suisse: quatrième étude (2005)

C'est à partir de 1995 que la situation des chômeurs en fin de droit a fait l'objet de relevés en Suisse. La dernière enquête qui a eu lieu sur la question date de 1999. L'étude présente repose sur la série de données publiée à cette occasion et analyse la situation des chômeurs en fin de droit en 2005. D'un point de vue général, celle-ci s'est légèrement dégradée entre la dernière étude et 2005. En effet, 51% des personnes en question avaient retrouvé un emploi en 1999, alors qu'elles n'étaient que 48% six ans après. Les quatre études menées entre 1995 et 2005 confirment que les personnes âgées de 50 ans et plus ainsi que celles sans formation éprouvent des problèmes particuliers lors de la recherche d'emploi. Le recours à l'aide sociale comme source de financement pour subvenir aux besoins des personnes en fin de droit prend de plus en plus d'importance.

La présente étude a été réalisée sur mandat de la Commission de surveillance du Fonds de compensation de l'assurance-chômage (AC). Elle a été entièrement financée par le Fonds de compensation. Elle constitue la suite des trois premières enquêtes, réalisées en 1995, 1997 et 1999, sur la situation des chômeurs en fin de droit¹. Une étude du Fonds national² s'était déjà penchée sur la même question, mais dans les seuls cantons de Bâle-Ville et Genève ainsi que dans la ville de Zurich.

Le rapport dont les résultats sont présentés ici utilise la définition officielle du Secrétariat d'État à l'économie (Seco): «Une personne arrivée en fin de droit est une personne qui a épuisé ses droits aux prestations de l'assurance-chômage ou qui a épuisé ses droits aux indemnités journalières à l'expiration d'un délai-cadre de deux ans et qui n'a pu ouvrir, par la suite, un nouveau délai-cadre.»

Le projet de recherche avait pour objectif de rassembler des informations détaillées, documentées et actualisées sur la situation des chômeurs en Suisse après épuisement de leur droit ou, pour résumer: «Qu'advient-il des chômeurs en fin de droit?»

Qui a retrouvé du travail?

Sur les 1044 personnes en fin de droit interrogées (en septembre et octobre 2005), 48% avaient retrouvé un travail au moment de l'enquête. Elles avaient commencé à exercer une activité indépendante, retrouvé une activité salariée ou participaient à un programme d'occupation. Cette proportion s'élevait à 50% en 1995, à 43% en 1997 et à 51% en 1999. La proportion des chômeurs en fin de droit qui retrouvent du travail dépend fortement de l'évolution du chômage et, dans une moindre

mesure, de la croissance du produit intérieur brut (PIB). En 1997 par exemple, les chômeurs en fin de droit confrontés à un chômage qui dépassait les 5% — le pire taux des douze dernières années — eurent les plus grandes peines à trouver un nouvel emploi.

Au moment de l'enquête, plus du tiers des chômeurs en fin de droit avaient une activité salariée et un peu plus de 10% étaient indépendants ou participaient à un programme d'occupation. Près d'un tiers n'ont jamais réussi à se réinsérer dans le monde du travail et un cinquième avaient travaillé pendant une certaine période: leur occupation salariée n'a été que temporaire ou leur programme d'occupation s'est achevé sans qu'une solution ait été trouvée pour la suite (voir graphique 1). En outre, plus d'un quart des chômeurs en fin de droit sans emploi ont abandonné leurs recherches. S'étant, de fait, retirés du marché du travail, ils ne peuvent plus être considérés comme des chômeurs, même si les raisons qui les ont poussés à cette extrémité peuvent être diverses.

Un problème qui touche principalement les 50 ans et plus...

Comme dans les études précédentes, on a de nouveau constaté des différences notables entre les classes d'âge. Les chances de retrouver du travail pour le groupe de personnes en fin de droit âgées de plus de 49 ans étaient nettement plus faibles que celles des deux classes d'âge plus jeunes. En effet, plus de la moitié des moins de 30 ans et des 30-49 ans ont retrouvé un emploi, alors que seuls 36% des 50 ans et plus ont eu cette chance. Cette différence était déjà présente en 1995, 1997 et 1999. L'écart s'était révélé particulièrement important en 1997 puisque, cette année-là, le nombre de personnes ayant retrouvé un travail atteignait son minimum. Les chances des personnes âgées de retrouver un emploi augmentent nettement moins que celles des plus jeunes lorsque la conjoncture s'améliore.

... et les moins qualifiés

La probabilité de retrouver un emploi augmente nettement en fonction de la qualification des chômeurs. Au moment de l'enquête, 37% des personnes en fin de droit sans formation avaient un travail contre 41% pour les semi-qualifiées et 54% pour celles bénéficiant



Daniel C. Aeppli Chercheur social indépendant, auteur de plusieurs études sur le chômage et les personnes en fin de droit. Bâle

¹ Voir Aeppli, Hotz, Hugentobler et Theiss (1996); Aeppli, Hoffmann et Theiss (1998); Aeppli (2000).

² Aeppli, Kälin, Ott et Peters (2004).

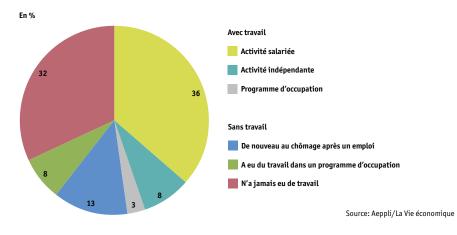
Tableau 1

Méthode et réalisation

Population de référence	La population de référence de l'étude était constituée des personnes arrivées en fin de droit de l'assurance-chômage suisse entre le 30 juin 2003 et le 31 décembre 2004.
Échantillon	Échantillon aléatoire (tiré par le Seco) représentatif de la population de référence parlant l'allemand, le français, l'italien, l'albanais, le turc ou le serbo-croate. Les personnes contactées ont reçu une lettre du Seco leur annonçant l'enquête et les incitant à y participer.
Méthode	Enquête téléphonique assistée par ordinateur (CATI) réalisée dans les six langues retenues sur la base d'un questionnaire.
Nombre d'entretiens	1044
Taux de réponse	En pourcentage des personnes atteintes par téléphone (échantillon net): 76%.
Période de réalisation de l'enquête	Septembre et octobre 2005
Enquête téléphonique réalisée par	Konso AG, Institut pour les consommateurs et les analyses sociales, Bâle

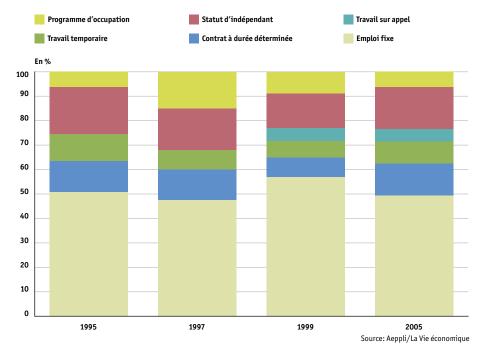
Source: Aeppli/La Vie économique

Graphique 1
Situation actuelle des chômeurs en fin de droit interrogés



Graphique 2

Type de travail trouvé, 1995–2005



d'une formation. Cette différence est hautement significative. Elle existait déjà en 1999 et s'est accentuée depuis. En 1997, on a seulement demandé aux personnes interrogées leur formation scolaire, mais il avait déjà été prouvé que les personnes qui n'avaient suivi que la scolarité obligatoire étaient confrontées, pendant leurs recherches d'emploi, à des difficultés au-dessus de la moyenne.

Filières de placement et type de travail retrouvé

Un tiers des 499 personnes en fin de droit qui ont répondu au questionnaire et qui avaient un travail au moment de l'enquête l'avaient trouvé en réagissant à des offres d'emploi ou avaient fait acte de candidature spontanée, un quart par l'entremise d'amis, de parents ou de connaissances et un cinquième seulement par le biais de services de placement publics ou privés.

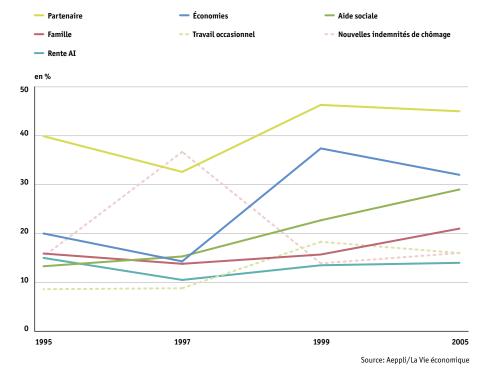
55% des personnes en fin de droit qui avaient retrouvé un emploi ont dû changer de profession. La moitié n'avait pas d'emploi fixe: travail de durée limitée, temporaire et sur appel, programme d'occupation (voir *graphique 2*). Près des deux cinquièmes exerçaient une activité à temps partiel. La proportion de chômeurs en fin de droit ayant trouvé un emploi à temps partiel est, ainsi, supérieure à la moyenne.

59% des personnes interrogées qui avaient du travail ont déclaré que leur nouvel emploi répondait pleinement à ce qu'elles espéraient trouver au début de leurs recherches. Pour 41% d'entre elles, il ne concordait que partiellement ou pas du tout. Le motif d'insatisfaction le plus souvent évoqué (indiqué par 29% des personnes au bénéfice d'un emploi) était la faiblesse du salaire. Pour plus d'un cinquième des personnes en fin de droit ayant retrouvé un travail, le nouvel emploi représente un recul dans leur activité professionnelle. Pour plus d'un cinquième également, il ne correspond pas à leur formation. Plus des deux cinquièmes des personnes en fin de droit ayant retrouvé un emploi continuent à en chercher un autre plus gratifiant.

Situation salariale

Près de la moitié des 499 personnes qui avaient retrouvé un emploi gagnaient nettement moins qu'avant le chômage. Un petit peu plus d'un tiers a pu conserver le même gain ou l'améliorer. Un peu plus d'un quart de ces 499 personnes percevaient un salaire nettement inférieur au montant de la dernière indemnité versée par l'AC. À l'opposé, près d'un quart d'entre elles touchaient un salaire qui dépassait largement le montant de cette dernière indemnité. Il y a lieu d'admettre que certaines personnes ont accepté un travail qu'elles auraient refusé alors qu'elles étaient encore au

Graphique 3 Moyens de subsistance des personnes sans emploi



bénéfice de l'AC, du fait qu'il n'aurait pas été convenable parce qu'insuffisamment rétribué

Comment les chômeurs en fin de droit sans travail subviennent-ils à leurs besoins?

Pour 45% des chômeurs en fin de droit, c'est le ou la partenaire qui subvient le plus souvent aux besoins du ménage (voir graphique 3). Les économies représentent pour un tiers la deuxième source de financement. Avant de pouvoir recourir à l'aide sociale, une grande partie des économies doivent être dépensées, c'est pourquoi de nombreuses personnes vivent d'abord de cette ressource. Le financement est assuré, en troisième lieu, par l'aide sociale pour 29% des cas. Les parents et la famille représentent la quatrième source de financement pour un cinquième des chômeurs en fin de droit. Un travail occasionnel, de nouvelles indemnités de l'assurance-chômage en cas de renaissance du droit et l'assurance-invalidité (bénéficiaires et requérants confondus) contribuent à subvenir aux besoins de 14 à 16% des personnes3. En 1999, seules 23% des personnes en fin de droit ne disposant pas d'un emploi ont eu recours à l'aide sociale.

On constate, ainsi, que bien plus des deux cinquièmes des chômeurs en fin de droit et dont les recherches ont été infructueuses, dépendent de l'aide sociale ou de l'assuranceinvalidité. Ces personnes pèsent donc lourdement sur ces deux institutions.

Avec qui le chômeur en fin de droit a-t-il parlé de ses recherches...

Les deux tiers des chômeurs en fin de droit ayant répondu au questionnaire ont déclaré avoir parlé de leurs recherches à l'office régional de placement (ORP). Il n'est pas surprenant de constater que l'ORP figure en haut de la liste puisqu'il a justement été créé pour échanger avec les chômeurs dans ce but. Il faut préciser que les chômeurs en fin de droit n'ont plus l'obligation de se rendre à l'ORP, ce qui fait qu'un tiers d'entre eux ne le mentionnent pas. Outre l'ORP, les chômeurs en fin de droit parlent souvent de leurs recherches à leurs amis et collègues (30%), à leur partenaire et à la famille (29%) ainsi qu'aux bureaux de placement privés (25%). Toutes les autres instances et organisations officielles telles que le service social, la caisse de chômage, l'orientation professionnelle, l'assurance-invalidité et les syndicats n'ont que peu d'importance et demeurent tous au-dessous de 10%. On constate que 9% des chômeurs en fin de droit n'ont personne avec qui parler de leurs recherches d'emploi. Cette réalité démontre à quel point le chômage peut conduire à l'isolement.

... et qu'en a-t-il tiré?

Pour chaque groupe de personnes ou institution que le chômeur en fin de droit avait indiqué comme son interlocuteur lors de ses recherches, nous avons demandé quelle aide il leur avait apportée. Seul un sixième des personnes qui avaient indiqué l'ORP comme interlocuteur ont dit que ce dernier leur avait apporté une aide, même précieuse dans certains cas; près des deux tiers étaient d'avis qu'il ne leur avait pas été d'une grande utilité, sinon même d'aucune. En revanche, parmi toutes les personnes qui ont discuté de leurs recherches d'emploi avec leurs amis et collègues, plus d'un tiers ont indiqué que cela les avait aidées, et même beaucoup; seul un tiers d'entre elles estimait que le secours obtenu était faible sinon inexistant. Le ou la partenaire et la famille sont mieux placés que les amis et les collègues; en effet, 47% y ont trouvé un soutien et même un solide appui lors de leurs recherches d'emploi.

Il faut ajouter que de nombreux chômeurs en fin de droit n'ont eu des contacts avec l'ORP que lorsqu'ils touchaient des indemnités de chômage et que cette période se situe dans un passé plus lointain que les conversations avec les amis et collègues. Les services de placement privés n'obtiennent pas un meilleur score

³ Comme plusieurs réponses étaient possibles, le total dépasse largement 100%.

⁴ Aeppli, Kälin, Ott et Peters (2004).

puisque leurs résultats sont presque identiques à ceux de l'ORP.

Santé et perspectives d'avenir

L'étude du Fonds national⁴ montrait déjà, comme la présente étude, que la santé des chômeurs en fin de droit présente de grandes différences selon leur statut sur le marché du travail. Parmi les chômeurs en fin de droit qui avaient retrouvé un emploi, seuls 5% se plaignaient d'une mauvaise ou très mauvaise santé, tandis qu'ils étaient 16%, soit trois fois plus, parmi ceux qui restaient sans activité lucrative. La question en relation avec l'état de santé est issue de l'Enquête suisse sur la santé de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Selon la dernière enquête au niveau suisse de cette série réalisée en 2002, le pourcentage de la population suisse qui estime que sa santé est mauvaise ou très mauvaise est de seulement 3%. Les chômeurs en fin de droit sans emploi sont donc cinq fois plus nombreux dans ce cas que le reste de la population.

Parmi les chômeurs en fin de droit sans nouvel emploi, 38% se sont sentis très souvent ou assez souvent seuls. Cette proportion est nettement plus élevée que chez les personnes pourvues d'un emploi (23%). Cela n'est pas étonnant quand on sait que de nombreux contacts se nouent pendant le travail et que les personnes sans activité lucrative en sont privées. Selon la dernière *Enquête suisse sur la santé*, seuls 2% de la population suisse ressentaient souvent ou très souvent un sentiment de solitude. Les chômeurs en fin de droit avec ou sans travail étaient 12 à 19 fois plus nombreux dans ce cas.

De manière générale, les personnes qui ont un travail sont beaucoup plus positive envers leur avenir que celles qui n'en ont pas. Plus des deux tiers des chômeurs en fin de droit qui avaient un emploi estimaient que leurs perspectives d'avenir étaient bonnes ou très bonnes. Ceux qui restaient privés d'une activité lucrative n'étaient qu'un peu plus d'un tiers à penser ainsi. Ces données montrent l'importance du travail même de nos jours. Il semble qu'il représente, pour un grand nombre de personnes, la porte vers un avenir meilleur.

Conclusion

Les personnes ci-dessous éprouvent des problèmes particuliers à retrouver un travail lorsqu'elles sont en fin de droit:

- les personnes âgées de 50 ans et plus;
- celles sans formation;
- les travailleurs auxiliaires.

Des efforts particuliers doivent être consentis pour que les personnes en fin de droit plus âgées et celles sans formation retrouvent

Encadré 1

Bibliographie

- Aeppli D., Hotz C., Hugentobler V. et Theiss R., Die Situation der Ausgesteuerten in der Schweiz, éd. Paul Haupt, Berne, 1996;
- Aeppli D., Hoffmann B. et Theiss R., Ausgesteuerte in der Schweiz, éd. Paul Haupt, Berne. 1998:
- Aeppli D., Die Situation der Ausgesteuerten in der Schweiz - Die dritte Studie, éd.
 Paul Haupt. Berne. 2000:
- Aeppli D., Kälin R., Ott W. et Peters M.,
 Effets des programmes d'occupation pour
 les chômeurs en fin de droit, projet du
 programme national de recherche 45
 «Problèmes de l'État social», Zurich/Coire,
 éd. Rüegger, 2004;
- Aeppli D., La situation des chômeurs en fin de droit - Quatrième étude mandatée par l'assurance-chômage, Berne, Seco, 2006;
- Curti M. et Fontaine P., «Les arrivées en fin de droit: une réalité complexe», La Vie économique, 10/1999

un accès au monde du travail. Il faut que les institutions en place encadrent plus étroitement ces personnes et les soutiennent dans leurs recherches d'emploi ou qu'une institution soit spécialement créée pour elles. Aujourd'hui, aucune des institutions existantes ne se sent réellement compétente pour les personnes en fin de droit. Les travailleurs âgés se trouvent face à un autre problème lors de leurs recherches d'emploi: les taux des primes des caisses de pension augmentent fortement avec l'âge des assurés, ce qui dissuade les entreprises de les engager. De nouvelles portes peuvent s'ouvrir dans le monde du travail pour les personnes sans formation, pour autant qu'elles en aient la capacité.

L'initiative personnelle et un réseau actif de relations peuvent être d'un grand secours lors de la recherche d'un emploi; il faut donc mettre en place des mesures adéquates pour les promouvoir. De nombreux chômeurs se réfugient dans l'isolement. Les personnes en fin de droit sans travail doivent être encouragées à garder des contacts et à parler de leur situation. Ce sujet peut être abordé dans des cours et des programmes d'occupation ou constituer un thème à part entière. Afin d'encourager l'initiative personnelle, des dossiers de candidature ciblés et très bien préparés, si nécessaire avec le conseil et l'aide de professionnels en la matière, seraient indispensables à notre avis.

Le recours à l'aide sociale comme source de financement pour subvenir aux besoins des personnes en fin de droit prend de plus en plus d'importance. En 1999, celui-ci était de 23% parmi les personnes sans emploi et de 29% en 2005, soit un total de 5500 personnes environ pour toute la Suisse.